



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 28 octobre 2019

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
au titre du phénomène « sécheresse / réhydratation des sols »
pour l'année 2018**

Par arrêté interministériel du 17 septembre 2019 publié au Journal Officiel du 26 octobre 2019, la commune de **PUYLAROQUE** a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « sécheresse/réhydratation des sols » pour la période **du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018**.

Les sinistrés disposent en conséquence d'un délai de dix jours suivant la publication de l'arrêté interministériel pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs pertes, s'ils ne l'ont pas déjà fait à la survenance du sinistre.

Cette publication peut également être consultée sur le site internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr à la rubrique « communiqué de presse », mais également sur le site de LEGIFRANCE, à la rubrique du journal officiel.

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle – Tél : 05 63 22 82 17 / 18
Mél : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr